

INFO - SPQ

Chères consœurs,
Chers confrères,

Veillez trouver ci-joint, un bref résumé concernant les modifications apportées lors du renouvellement de la convention collective des pompiers de **Labelle (2011-2014)** signée le 16 décembre dernier.

Pour toute information concernant ce dossier, veuillez communiquer avec le soussigné au (514) 383-4698.

Fraternellement,

DENIS DUFRESNE
Secrétaire général
Syndicat des pompiers et pompières du Québec

565 boul. Crémazie Est, bureau 3900, Montréal (Québec) H2M 2V6
Tél : 514 383-4698 **Télécopieur** : 514 383-6782
<http://www.spq-ftq.com>



À partir de la gauche (assis): M. Gilbert Brassard, maire de Labelle et M. Guillaume Labelle, président SPQ-Labelle.

À partir de la gauche (debout) : M. Stephen Potts, directeur du service incendie, Mme Claire Coulombe, directrice générale, M. Denis Dufresne, SPQ-FTQ et M. Dany Bédard, délégué SPQ-Labelle.

Le 16 décembre dernier, a eu lieu la signature de la convention collective de la section locale Labelle.

Voici les principaux points qui ont été modifiés :

Convention 2011 à 2014

Temps supplémentaire, délai pour temps de réponse, montant forfaitaire pour utilisation auto, % des vacances, assurance de (100,000 \$ à 250,000 \$), procédure de griefs et mesures disciplinaires, définitions des termes (intervention, pompier à l'essai, période de probation), ajout d'un férié soit (14) fériés, uniformes et équipements de combat, salaire : (2.5 %) par année sauf en 2014 où il y a ouverture salariale.